

COOPERATIVES

COOPIN

Vous pouvez obtenir des cartes de rabais (à retirer au magasin) pour des machines à coudre et des machines à repasser.

Si vous êtes à court d'idées pour vos cadeaux de fin d'année, venez nous voir, notre choix est encore très grand et nous pourrions vous faire quelques suggestions. Pour être plus disponibles et mieux vous servir, n'oubliez pas que le magasin sera ouvert le JEUDI 20 DECEMBRE aux heures habituelles (13 heures à 16h.30). Vous trouverez des cravates, des écharpes homme et dame, en laine et en soie, des trainings pour toute la famille, des parfums, de petites boîtes et pendentifs décorés de fleurs véritables, des bijoux, grand choix d'étains, les marrons glacés sont arrivés.

EXPOSITION-VENTE à des prix d'USINE de vêtements de cuir les JEUDI 20, VENDREDI 21 et SAMEDI 22 DECEMBRE de 10heures à 18heures sans INTERRUPTION :

ADRESSE : SODIP, 13 Chemin du Levant, 1er étage, à Ferney-Voltaire.

Nous tenons à votre disposition des bons de commande pour SAUMON FUME et CAVIAR.

INTERFON

PERMANENCE TECHNICO-COMMERCIALE mardi 18 décembre de 14h.30 à 17h.00 au Secrétariat et ensuite au magasin jusqu'à 19h.00.

Vous serez informés sur :

- TOUTES CUISINES avec possibilité d'installation en France ou en Suisse (REMA).
- CONSTRUCTIONS EN TRADITIONNEL en France sur le terrain de votre choix ou proposé par BERTA-VOISIN.
- VITRERIE, MIROITERIE, VITRAGES ISOLANTS, MENUISERIES ALUMINIUM (ISO-MIR).

OUVERTURE DU MAGASIN ET DU SECRETARIAT

MAGASIN : Il est ouvert régulièrement du lundi au vendredi de 16h.00 à 19h.00 et le samedi de 9h.00 à 12h.00. Des FACILITES SUPPLEMENTAIRES vous sont proposées pour les fêtes : JEUDI 20 et VENDREDIS 21 DECEMBRE de 14h.00 à 19h.00. LUNDIS 24 et 31 DECEMBRE de 9h.00 à 12h.00 et de 14h.00 à 18h.00.

SECRETARIAT : Il est ouvert aux jours ouvrables du CERN les lundi, mercredi, vendredi de 13h.00 à 17h.00. Les 1er et 3ème mardi du mois pour les permanences technico-commerciales de 14h.30 à 17h.00 et tous les jeudis de 14h.00 à 16h.00 pour l'Assurance.

SUGGESTIONS POUR LES FETES

Derniers modèles de voitures de collection, modulaire, gammes complètes d'électro-ménager en promotion : MIELE, DE DIETRICH, ROSIERES, BRANDT ; cafetières électriques à pression, adoucisseurs, vins de qualité dont Bourgogne CLOS DE TART ; apéritifs, digestifs, alcools, champagnes, machines à coudre, tricoter, repasser.

MATERIAUX 1er CHOIX en grès cérame, faïence, nouveaux produits élaborés.

CULTURAL ACTIVITIES ACTIVITES CULTURELLES

décembre

	Musée d'art et d'histoire La vie quotidienne au XV ^e siècle L'islam et l'art figuratif	Prix	Albert Trachsel	Musée Rath Arts suisses d'aujourd'hui Musée de l'horlogerie et de l'émallerie Hommage à Jean Henri Demole	Musée d'instruments anciens de musique	Société des amis du Musée d'art et d'histoire
samedi	1	1	1		1	
dimanche	2	2	2		2	
lundi					3	
mardi	4	4	4		4	4
mercredi	5	5	5	5	5	
jeudi	6	6	6	6	6	6
vendredi	7	7	7	7	7	7
samedi	8	8	8	8	8	
dimanche	9	9	9	9	9	
lundi				10	10	10
mardi	11	11	11	11	11	
mercredi	12	12	12	12	12	
jeudi	13	13	13	13	13	13
vendredi	14	14	14	14	14	14
samedi	15	15	15	15	15	
dimanche	16	16	16	16	16	
lundi				17	17	
mardi	18	18	18	18	18	18
mercredi	19	19	19	19	19	
jeudi	20	20	20	20	20	20
vendredi	21	21	21	21	21	21
samedi	22	22	22	22	22	
dimanche	23	23	23	23	23	
lundi				24	24	
mardi	25	25	25	25	25	25
mercredi	26	26	26	26	26	
jeudi	27	27	27	27	27	27
vendredi	28	28	28	28	28	28
samedi	29	29	29	29	29	
dimanche	30	30	30	30	30	
lundi				31	31	

Les chiffres en caractères gras signalent des événements d'importance

proton

flash information

ASSOCIATION DU PERSONNEL STAFF ASSOCIATION



Décembre 1984

December 1984

COTISATION POUR L'EXERCICE 1984/1985

CONTRIBUTION FOR THE FINANCIAL YEAR 1984/1985

ASSURANCE PERTE DE SALAIRE

INSURANCE COVER AGAINST LOSS OF EARNINGS

Les personnes désireuses de cotiser à l'Association du Personnel pour l'exercice 1984/1985 sont priées de remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous et retourner la présente feuille, dûment signée, au Secrétariat de l'Association, avant le

Those persons wishing to pay their contributions to the Staff Association for the financial year 1984/1985 are kindly requested to complete and sign the authorization slip below and return it to the Secretariat of the Association before

21 janvier 1985

21 January 1985

Nous attirons leur attention sur les deux possibilités qui sont offertes

Please note that there are two alternatives

- soit la cotisation proprement dite,
- soit la cotisation et l'assurance perte de salaire.

- either to pay the Staff Association contribution only
- or to contribute to the Staff Association and to an insurance scheme providing cover

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

AUTHORIZATION TO DEBIT SALARY

Je, soussigné(e), autorise le Bureau des Salaires à prélever sur mon traitement du mois de février 1985 :

I, the undersigned, authorize the Salaries Office to debit my salary for February 1985

- le montant de ma cotisation à l'Association du Personnel, soit 1 o/oo de mon salaire de base annuel, connu au 1.2.85 ☐
- le montant de ma cotisation à l'Association (1 o/oo) et à l'assurance perte de salaire (1,4 o/oo), soit 2,4 o/oo de mon salaire de base annuel, connu au 1.2.85 (voir notes explicatives ci-contre) ☐

- by the amount for my contribution to the Staff Association, i.e. 1 o/oo of my basic annual salary as at 1.2.85 ☐
- by the amount for my contribution to the Staff Association (1 o/oo) plus the amount for the insurance cover against loss of earnings (1,4 o/oo), i.e. 2,4 o/oo in all of my basic annual salary as at 1.2.85 (see explanatory notes on the opposite page) ☐

IDENTIFICATION

N O M / N A M E :
(en lettres capitales s.v.p. / in capital letters please)

P R E N O M / F I R S T N A M E : Div. :

D A T E : S I G N A T U R E :

Partie réservée à FIN Block reserved for FIN

1 4 15 20 24 30 33

C C 0 8 5 0 2 0 0 1 0 2 8 5 7 4 5 1

1 4 15 20 24 30 33

C C 0 8 5 0 2 0 0 1 0 2 8 5 7 4 2 1 4

ASSURANCE PERTE DE SALAIRE

INSURANCE COVER AGAINST LOSS OF EARNINGS

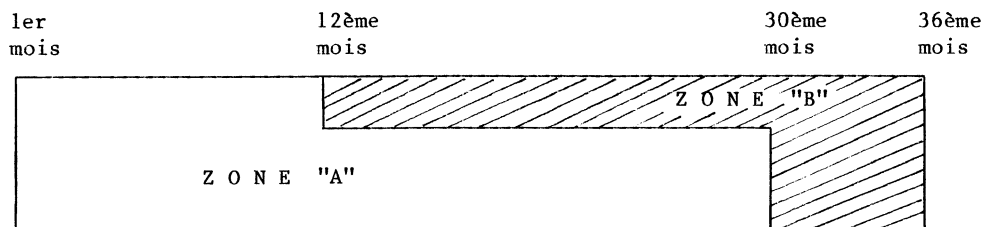
Notes explicatives.

1. Récapitulatif.

Lorsque, dans une période de 36 mois, un fonctionnaire cumule :

- 12 mois de congés pour maladies ou accidents non-professionnels, son salaire de base est réduit de 1/3 (Art. R II 4.14 des Statut et Règlement du Personnel) ;
- 30 mois de congés pour maladies ou accidents non-professionnels, son salaire est supprimé.

2. Tableau.



Zone "A" : Couvert par les Statut et Règlement du Personnel
Cover provided by the Staff Rules and Regulations

Zone "B" : Couvert par l'Assurance collective facultative 1,4 o/oo
Cover provided by the optional collective insurance 1,4 o/oo.

3. I M P O R T A N T .

- Tout assuré de l'année précédente, qui ne souscrirait pas à l'assurance "perte de salaire" cette année, devra subir à nouveau le délai d'attente d'une année lors d'une souscription ultérieure.
- Tout nouvel assuré devra attendre un an, à partir du 1er janvier 1985, avant de pouvoir bénéficier de cette couverture.

Explanatory notes.

1. Summary of the present situation.

- Under Art. R II 4.14 of the Staff Rules and Regulations, where the leave taken by a member of staff as a result of sickness or a non-occupational accident amounts to 12 months in a period of 36 months, his or her basic salary is reduced by one third.
- Where leave taken by a member of staff as a result of sickness or a non-occupational accident amounts to 30 months in the same period, his or her salary will be stopped altogether.

2. Table.

3. I M P O R T A N T .

- Anyone insured last year who does not take out the "loss of earnings" insurance this year will have once more to wait a year if taking out insurance later.
- Every newly insured person will have to wait a year, as from 1st January 1985, before being entitled to the benefits of this cover.

Plats du jour des restaurants

SEMAINE DU 17 décembre 1984

AU 21 décembre 1984

<i>Midi/Lunch Time</i>	No. 1 <i>Bâtiment Administratif Administration Building Meyrin (CH)</i>	No. 2 <i>Bâtiment 504 Building 504 Meyrin (CH)</i>	No. 3 <i>Bâtiment 866 Building 866 Prévessin (F)</i>
<i>Prix</i>	<i>I</i> 5.10 <i>II</i> 5.90	<i>I</i> 5.30 <i>II</i> 6.10	FF. 17.30 FF. 22.10
LUNDI/ MONDAY	Tortellini verts Sauce crème Salade Nasi Goreng Salade	Spaghetti bolognaise Steack sur le grill Pommes frites Légumes	Bouchée à la reine Riz Légumes saison Epaule d'agneau
MARDI/ TUESDAY	Hamburger aux oignons Poulet sauté à la Bourguignonne	Saucisse de veau garnie Poulet au riz sauce Suprême Légumes	Filet de poisson Meunière Pommes nature Légumes saison. Pintade
MERCREDI/ WEDNESDAY	Gâteau au fromage Pommes frites Salade Steack Bercy Pommes mousseline Tomates	Gratin de macaroni au jambon Quiche Lorraine	Steack hâché Sauce Marchand de Vin Pâtes Légumes saison Blanquette de veau
JEUDI/ THURSDAY	Brochette de cippolatas Risi-Bisi Salade Piccata de dinde Pâtes au beurre Salade	Tête de veau vinaigrette Emincé de porc mexicaine Nouilletes au beurre Légumes	Rôti de porc Pommes boulangères Légumes saison Calamars
 VENDREDI/ FRIDAY	Ravioli au jambon Salade Croustilles de merlan Sauce tartare Tomates Pommes nature	Croquettes de poisson Sauce Tartare Rognons flambés maison Pommes mousseline Légumes	Gigot d'agneau Flageolets Marrons Civet de lièvre

**Heures
d'ouverture**

Restaurant No.1

Lundi au Vendredi :

06h30 à 23h00

Samedi et Dimanche :

1. Cafétaria : 07h00 à 22h

2. Restaurant : 11h30 à 14h

18h00 à 19h30

Restaurant No.2

Lundi au Vendredi :

06h à 20h30

Samedi :

08h00 à 14h00

Restaurant No.3

Lundi au Vendredi :

07h30 à 18h00

(Restauration à midi seulement)

Plats du jour des restaurants

SEMAINE DU 2 janvier 1985

AU 4 janvier 1985

<i>Midi/Lunch Time</i>	No. 1 <i>Bâtiment Administratif Administration Building Meyrin (CH)</i>	No. 2 <i>Bâtiment 504 Building 504 Meyrin (CH)</i>	No. 3 <i>Bâtiment 866 Building 866 Prévessin (F)</i>
<i>Prix</i>	<i>I</i> 5.10 <i>II</i> 5.90	<i>I</i> 5.30 <i>II</i> 6.10	FF. 17.30 FF. 22.10
LUNDI/ MONDAY			
MARDI/ TUESDAY			
MERCREDI/ WEDNESDAY	Tortellini à la crème Salade Sauté d'agneau Pâtes au beurre Petits pois	Ravioli parmesan Sole à la crème Riz Pilaw Légumes	Escalope de porc Panée Riz pilaw Légumes saison
JEUDI/ THURSDAY	Hamburger Ketchup Pommes mousseline Salade Poulet frit Sauce tartare Pommes allumettes Tomate	Saucisse de veau garnie Piccata piemontaise Cornettes au beurre Légumes	Poulet rôti Coquillettes Légumes saison Langue de boeuf
 VENDREDI/ FRIDAY	Tarte au fromage Pommes frites Salade Poisson	Croquettes de poisson Sauce Tartare Sauté d'agneau primeur Pommes boulangère Légumes	Steack Pommes frites Légumes saison Truite meunière

**Heures
d'ouverture**

Restaurant No.1

Lundi au Vendredi :
06h30 à 23h00
Samedi et Dimanche :
1. Cafétaria : 07h00 à 22h00
2. Restaurant : 11h30 à 14h
18h00 à 19h30

Restaurant No.2

Lundi au Vendredi :
06h à 20h30
Samedi :
08h00 à 14h00

Restaurant No.3

Lundi au Vendredi :
07h30 à 18h00
(Restauration à midi seulement)